

Rouen, 26 Octobre

3

541
Le Commissaire de police CHAFFENET, de la
3ème Brigade régionale de police judiciaire
à Monsieur le Commissaire divisionnaire, Chef
régional des services de police judiciaire à ROUEN

Attentat par
explosif contre le
local de la Légion
tricolore de FLERS

-:-:-:-

J'ai l'honneur de vous faire parvenir l'enquête ci-jointe concernant un attentat par explosif commis contre le local de la Légion tricolore de Flers dans la nuit du 17 au 18 Octobre courant; une commission rogatoire a été délivrée à ce sujet le 19 Octobre par M. Dupré, Juge d'instruction au Tribunal de Domfront. Le Parquet s'est transporté sur les lieux le 19 Octobre.

Les faits

Dans la nuit du 17 au 18 Octobre, un engin éclatait à la porte du local de la Légion tricolore de Flers causant des dégâts à la devanture. L'enquête préliminaire a été menée par la police municipale de Flers, en collaboration avec la section de gendarmerie.

Je me suis transporté à Flers le 18 Octobre, avec le Commissaire BEDOT, les Inspecteurs PANETIER et GENTY du service, et l'Inspecteur KETTNER du Commissariat aux renseignements généraux d'Alençon afin de participer aux recherches.

L'enquête

Nous avons pu déterminer assez facilement, grâce à l'endroit de l'explosion, que l'engin avait été attaché à la poignée de la porte d'entrée de l'immeuble. A cet endroit, en effet, la porte était littéralement déchiquetée. D'autre part un morceau de ficelle de quinze centimètres environ a été retrouvé à la poignée et saisi par la Feldgendarmerie de Flers. L'engin utilisé était vraisemblablement d'un type identique à celui employé dans les mines et carrières. Il était sans nul doute constitué par un cartouché d'explosif de la famille de la dynamite, à laquelle on avait adjoint un détonateur et un morceau de mèche lente. C'est l'engin classique qui sert dans les carrières et dans les mines. Un expert a été désigné par M. le Juge d'instruction de Domfront, M. MALPLAT, demeurant à Argentan, 3 Place Mahé, de qui nous avons recueilli la prestation de serment préalable. Ses conclusions sont que l'engin était vraisemblablement du type que j'ai précédemment décrit.

Les dégâts causés à l'immeuble n'ont pas été considérables, l'engin employé n'ayant pas été suffisam-

suffisamment puissant. Aux dires de M. GALLET, entrepreneur de carrières, demeurant à Flers, 82 rue de Domfront, que nous avons entendu, une demi-cartouche aurait suffi à causer les dégâts qui ont été constatés, soit : quatre vitres de la partie inférieure de la devanture qui ont été brisées, ceux de la partie supérieure ayant été laissés intacts. La porte d'entrée est située dans un renforcement. Un cinquième carreau de la devanture sur le côté de l'enfoncement est également brisé. Le panneau inférieur de la porte est également brisé. Il a même été complètement arraché. Les vitres de la porte sont également brisées. Le chambranle est déchiqueté à l'endroit de l'explosion.

Des photographies des lieux ont été prises par le photographe MONIN de la brigade. Un exemplaire en est joint à la présente information. Des débris de papier avaient été saisis par la police de Flers. Ils paraissent provenir de l'emballage de l'engin. Rien n'est venu confirmer cette hypothèse, pas même l'examen de l'expert. Nous les avons placés sous scellé joint également à l'enquête.

Des départs de requis civils ont eu lieu précédemment pour l'Allemagne. Un mécontentement certain a régné dans la population de Flers. A mon avis, il y a lieu de faire le rapprochement entre ce mécontentement et l'attentat. Ce qui nous confirme dans cette idée, c'est que deux autres attentats ont été commis, l'un dans la nuit du 7 au 8 Octobre par jet de pierre dans la vitrine de l'office de placement allemand de Flers, l'autre dans la nuit du 20 au 21 Octobre, de même nature, contre la vitrine de Mme LEMONNIER, mercière, 45 rue de Paris, et mère d'un membre actif du P.P.F. de Flers. Un deuxième départ de requis civils était prévu au moment de ce dernier attentat.

Notre enquête a porté d'une façon approfondie dans les milieux de carriers et de miniers, assez nombreux à Flers et dans la région, notamment à Saint-Clair-de-Halouze et La Ferrière-aux-étangs. Aucun vol d'explosif ne nous a été signalé.

Nous nous sommes fait communiquer par l'Office de placement allemand les noms des requis civils. Tous ceux qui n'étaient pas encore partis et qui avaient refusé de signer leur engagement ont été entendus.

Nous avons enfin procédé à des perquisitions au domicile de huit personnes qui figuraient sur les listes des communistes BOUCHET Maria, femme MERLE, demeurant 48 rue de la Banque à Flers dont le mari est en fuite, THOMAS André, machiniste à Tinchebray, MOULIN Henri, 31 ans, demeurant à Tinchebray, PRESTAVOINE Maurice, 111 rue de Domfront à Flers, CONTION Albert, 28 Rue Schnetz à Flers FAUCHEUX Joseph, 11 rue du 14 Juillet à Flers, époux Lévêque Henri à La Blanchardière, DARISI Jean-Baptiste au Moulin de la Selle. Nous n'avons trouvé jusqu'à présent aucun élément susceptible d'orienter l'enquête. Les recherches se poursuivront conjointement avec celles de l'attentat contre la devanture de Mme LEMONNIER. L'affaire serait reprise le cas échéant.

Le Commissaire de police judiciaire